



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 282

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRES, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Valérie METHON Administration générale

Objet : Secrétaire de séance : désignation

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du mercredi 17 décembre 2025.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Roland GOBET pour remplir les fonctions.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 283

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRES, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Valérie METHON Administration générale

Objet : Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2025

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Monsieur Michel CHAPUIS, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du :

- 30 septembre 2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du :
 • 30 septembre 2025

Ce procès-verbal sera consultable sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

VOTE : **UNANIMITÉ**

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 284

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Valérie METHON Administration générale

Objet :	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 17 décembre 2025
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du du 18 novembre 2024 :

Décision n°229 du 8 septembre 2025 service Sports – centre aqualudique La Vague – mise à disposition de l'équipement au profit des établissements secondaires

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique la Vague à titre payant pour l'année scolaire 2025-2026 au profit des établissements secondaires suivants : Anne Franck, St-Régis, St-Jacques de Compostelle, ISVT, La Chartreuse, Charles et Adrien Dupuy, Internat Charles et Adrien Dupuy, Jules Vallès, Collège St-Joseph St-Julien-Chapteuil, Lycée Simone Weil, Lafayette, Collège Laurent Eynac, St Louis, LP Auguste Eymard.

Décision n°230 du 9 septembre 2025 service Ateliers des Arts CRD – convention de dépôt et de stockage d'oeuvres – autorisation de signature

Il a été décidé de signer la convention de dépôt et de stockage des œuvres d'art remis par la Fondation Charles-Louis Lasalle.

Décision n°231 du 9 septembre 2025 service Commande Publique – transports à la demande 2026-2029 – marché infructueux

Il a été décidé :

- de déclarer la procédure de passation du marché des transports à la demande infructueuse pour cause d'offres irrégulières en application de l'article L2152-1 du Code de la commande publique.
- de relancer une procédure négociée avec les sociétés candidates en application de l'article R.2124-3-6 du Code de la commande publique.

Décision n°232 du 9 septembre 2025 service Commande Publique – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Via Fluvia tranche n° 2

Il a été décidé de signer un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la tranche 2 de la « Via Fluvia » avec la société INDDIGO, 3 rue de Genève, 69006 Lyon, pour un montant de 81 600,00 euros hors taxes.

Décision n°233 du 10 septembre 2025 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées : Convention de mise à disposition de locaux au Collège du Mont Bar d'Allègre pour l'année scolaire 2025-2026

Il a été décidé de signer une nouvelle convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, le Département de la Haute-Loire et le collège du Mont Bar d'Allègre pour la mise à disposition de « la salle de classe environnement » au sein de la maison de la Jeunesse d'Allègre ».

Cette convention est consentie, pour la période du 1er septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026 inclus, moyennant une redevance d'occupation horaire fixée à 7 €, payable annuellement au terme de l'occupation

Décision n°234 du 18 septembre 2025 service Mobilités et Déplacements – remboursement de deux abonnements « annuel jeune 2025-2026 »

Il a été décidé, suite à la reprise de la gestion et de l'exploitation de la ligne scolaire par la Région, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 380,00 €

Décision n°235 du 18 septembre 2025 service Mobilités et Déplacements – remboursement d'un abonnement annuel jeune 2025-2026 »

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 190,00 €.

Décision n°236 du 18 septembre 2025 service Mobilités et Déplacements – remboursement d'un abonnement 'annuel jeune 2025-2026 »

Il a été décidé, suite à un double achat en ligne, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 190,00 €.

Décision n°237 du 18 septembre 2025 service Actions et équipements culturels – Compagnie Le Souffleur de Verre – contrat de prestations

Il a été décidé de passer avec la compagnie Le Souffleur de Verre – sise 36 Rue de Blanzat – 63100 Clermont-Ferrand, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Monsieur Julien ROCHA, missionné sur l'année scolaire 2025-2026, comme intervenant metteur en scène, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy, et dont le montant des prestations s'élève à 2 992,86 € TTC (frais de déplacement compris).

Décision n°238 du 18 septembre 2025 service Mobilités et déplacements – remboursements de 2 cartes « 10 voyages »

Il a été décidé, suite à un changement d'établissement scolaire, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 24,00€

Décision n°239 du 18 septembre 2025 service Mobilités et déplacements – remboursement d'un abonnement « annuel jeune 2025-2026 »

Il a été décidé, suite à la reprise de la gestion et de l'exploitation de la ligne scolaire par la Région, d'accéder à la demande de remboursement d'abonné et de procéder au remboursement de 190,00 €

Décision n°240 du 18 septembre 2025 service Mobilités et déplacements – remboursement de la différence entre un abonnement « annuel jeune » et un abonnement « annuel ACCES »

Il a été décidé, suite à une erreur d'abonnement, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 85,00 euros

Décision n°241 du 18 septembre 2025 service Cohésion territoriale – politique de la ville – Médiation sociale : participation financière de l'OPAC 43 et d'Alliade Habitat à l'organisation d'une formation

Il a été décidé :

- de conclure une convention avec Alliade Habitat et l'OPAC 43 pour définir leurs modalités de participation financière à la formation en médiation sociale.
- Que l'Agglomération émettra, dans les délais légaux, les titres de recettes afférents à la participation financière des bailleurs sociaux, conformément aux modalités prévues dans la convention, afin d'assurer le recouvrement de leurs quotes-parts.

Décision n°242 du 18 septembre 2025 service Appui aux territoires – Maison de la Jeunesse à Allègre : mise à disposition à titre temporaire de la salle de classe environnement au profit de la Ligue de l'Enseignement – Fédération des Oeuvres Laïques

Il a été décidé de signer la convention tripartite de mise à disposition à titre gracieux de la salle de classe environnement au sein de la Maison de la Jeunesse à Allègre dans le cadre de l'organisation d'une action éducative « On conte sur vous » par la Ligue de l'Enseignement – Fédération des Oeuvres Laïques.

Décision n°243 du 18 septembre 2025 service Appui aux territoires – MFS Craponne-sur-Arzon : convention d'occupation du Domaine Public pour la mise à disposition d'une partie de l'espace cowork au profit de l'Association Chemin de Fer du Haut Forez

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition à titre gratuit d'une partie de l'espace coworking de la Maison France Services de Craponne-sur-Arzon fixant les modalités d'utilisation de l'espace partagé (utilisation des locaux et installation vitrine).

Cette convention prend effet le 1er septembre 2025 pour une durée de 3 ans renouvelable pour la même durée soit jusqu'au 31 Août 2031.

Décision n°244 du 18 septembre 2025 service Commande Publique – Marché pour l'élaboration du programme local de l'habitat de la Communauté d'agglomération du Puy

Il a été décidé de passer un marché (A2025025) avec la société URBALTERRE sise 82 boulevard Guigou - 13004 Marseille pour un montant de 77 600,00 € HT.

Décision n°245 du 18 septembre 2025 service Commande Publique – Marché subséquent A2025016 – réfection des trottoirs secteur Pont Lafayette – avenant n° 1

Il a été décidé de passer un avenant n°1 avec l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est, sise 185 rue des métaux, 43200 Yssingeaux pour un montant de 27 718,32 € HT soit une décomposition du nouveau montant du marché subséquent qui est la suivante :

- montant initial du marché : 166 200,50 € HT
- montant de l'avenant n°1 : 27 718,32 € HT
- nouveau montant du marché : 193 918,82 € HT.

Décision n°246 du 18 septembre 2025 service Sports – Centre aquatique La Vague : convention de mise à disposition à titre payant au profit d'instituts et groupes

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aquatique la Vague à titre payant au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 43) et du Service de Soins et d'Education Spécialisés à Domicile 43 (SSESD 43).

Décision n°247 du 23 septembre 2025 service Mobilités et déplacements – remboursement d'une carte 10 voyages

Il a été décidé, suite à une erreur d'achat de carte, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 12,00 €.

Décision n°248 du 23 septembre 2025 service Mobilités et déplacements – remboursement d'une carte 10 voyages

Il a été décidé, suite à une erreur d'achat de carte, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 12,00 €.

Décision n°249 du 23 septembre 2025 service Mobilités et déplacements – remboursement de 2 tickets unité suite un dysfonctionnement de la carte OURA

Il a été décidé, suite à un dysfonctionnement de carte, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 3,20 €.

Décision n°250 du 23 septembre 2025 service Mobilités et déplacements – remboursement de 2 abonnements trimestriels jeune et un abonnement primaire trimestriel 2025/2026

Il a été décidé, suite à la reprise de la gestion et de l'exploitation de la ligne scolaire par la Région, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 168,00 €.

Décision n°251 du 23 septembre 2025 service Mobilités et déplacements – remboursement d'un abonnement annuel jeune 2025-2026

Il a été décidé, suite à la reprise de la gestion et de l'exploitation de la ligne scolaire par la Région, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 190,00 €.

Décision n°252 du 24 septembre 2025 service Système d'information – Matériel informatique : cession de tablettes numériques pour l'euro symbolique

Il a été décidé de céder, à l'euro symbolique, 24 tablettes numériques de marque Samsung, modèle Galaxy Tab A6, acquises en 2016 par la collectivité d'une valeur unitaire de 300,00 euros.

La cession de ces 24 tablettes se fera en adéquation avec les besoins exprimés par les trois communes concernées :

- 15 tablettes numériques pour la commune de Chomelix,
- 6 tablettes numériques pour la commune de Sembadel,
- 3 tablettes numériques pour la commune de Saint-Georges-Lagricol

La valeur vénale de chaque tablette numérique étant actuellement estimée à 20,00 euros l'unité, soit un total de 480,00 euros pour les 24 équipements concernés, il ne sera pas procédé au recouvrement de ce montant auprès des trois communes.

Ces équipements seront cédés en l'état, sans garantie, aux communes bénéficiaires qui assumeront l'entièvre responsabilité de leur utilisation et de leur maintenance ultérieure.

Décision n°253 du 24 septembre 2025 service Commande Publique – Travaux de confortement d'une digue domaniale et perré à Brives Charensac en Haute-Loire : passation du marché de maîtrise d'oeuvre

Il a été décidé de signer un accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de confortement d'une digue et perré à Brives-Charensac (43700) avec la société EGIS EAU, sise 889 rue de la Vieille Poste, CS 89017, 34965 Montpellier Cedex 2.

Le montant du marché ordinaire est de 54 907,50 euros hors taxes. Le montant maximum de la partie marché à bons de commande est de 50 000,00 euros hors taxes. Les prestations relevant de cette partie seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Décision n°254 du 24 septembre 2025 service Travaux/ingénierie – Maintenance, entretien et dépannage des installations de chauffage, de climatisations, de VMC, de groupes d'eau glacée, de centrales de traitement d'air et de production d'eau chaude sanitaire de la Ville, de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et du CCAS : décision de résiliation du marché 2022028

Il a été décidé de résilier au 15 octobre 2025, le marché n°A2022028 passé avec la société HERVE THERMIQUE sise 21 rue Maurice Schumann, 43700 Saint-Germain-Laprade en application de l'article L.2195-6 du Code de la commande publique, en raison de l'impossibilité de le modifier conformément aux dispositions du chapitre IV dudit code.

Conformément aux stipulations de l'article 43 du CCAG de fournitures courantes et de services du 30 mars 2021, il appartiendra à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay de notifier le décompte de résiliation à HERVE THERMIQUE dans un délai de deux mois suivant la

notification de la présente décision de résiliation.

Décision n°255 du 25 septembre 2025 service Administration des services techniques – Théâtre du Puy-en-Velay : habillage de la corniche pierre – autorisation de signer le marché de travaux

Il a été décidé de passer un marché de travaux portant sur l'habillage de la corniche pierre du théâtre du Puy-en-Velay avec la société ALTI TOITURE sise 682, rue Jean-Baptiste Lamarck – ZA Laprade – 437000 Saint-Germain-Laprade pour un montant de 24 923 € HT.

Décision n°256 du 30 septembre 2025 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – Remboursement d'un sinistre automobile RTCA en date du 18/06/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 19 109,32 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 18 juin 2025 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €

Décision n°257 du 30 septembre 2025 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – Remboursement d'un sinistre automobile RTCA en date du 19/06/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 3 611,60 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 19 juin 2025 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 100 €.

Décision n°258 du 30 septembre 2025 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – Remboursement d'un sinistre automobile RTCA en date du 25/07/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 4 251,34 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 25 juillet 2025 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €.

Décision n°259 du 30 septembre 2025 service Finances – Budget assainissement : ouverture d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Il a été décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie au budget « Assainissement ».

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant : 2 000 000 euros

Durée maximum : 12 mois

Taux d'intérêt : Taux fixe à 2,39 %

Base de calcul : Exact/360

Modalités de remboursement : Paiement mensuel des intérêts.

Date début validité : 6 octobre 2025

Date fin de validité : 5 octobre 2026

Commission d'engagement : 1 000 euros soit 0,05 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de non utilisation : 0,05 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen avec périodicité identique à celle des intérêts

Demande de tirage : aucun montant minimum.

Décision n°260 du 30 septembre 2025 service Finances – budget eau : ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Il a été décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne,

Délibération n° DEL_CC2025_284 du 17/12/2025

afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie au budget « Eau ».

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant : 1 000 000 euros

Durée maximum : 12 mois

Taux d'intérêt : Taux fixe à 2,39 %

Base de calcul : Exact/360

Modalités de remboursement : Paiement mensuel des intérêts.

Date début validité : 6 octobre 2025

Date fin de validité : 5 octobre 2026

Commission d'engagement : 500 euros soit 0,05 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de non utilisation : 0,05 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen avec périodicité identique à celle des intérêts

Demande de tirage : aucun montant minimum.

Décision n°261 du 30 septembre 2025 service Mobilités et déplacements – demande de remboursement abonnement primaire annuel 2025/2026

Il a été décidé, suite à une erreur d'achat d'abonnement, d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 210,00 €.

Décision n°262 du 30 septembre 2025 service Sports – remboursement d'un abonnement « Ecole de natation enfant »

Il a été décidé, suite à un changement de cours, d'autoriser les services de l'Agglomération à procéder au remboursement de 165 € à un abonné.

Décision n°263 du 6 octobre 2025 service Petite enfance – avenant n° 1 à la convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à la disposition par la commune d'Espaly saint Marcel

Il a été décidé de signer l'avenant n°1 de la convention d'occupation de locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay mis à la disposition à titre gratuit par la commune d'Espaly-Saint-Marcel.

Le local situé au rez-de-chaussée de la Maison des Jeunes et de la Culture, 23/25 avenue de la Mairie - 43 000 Espaly-Saint-Marcel est mis à disposition à partir 25 septembre 2025.

Décision n°264 du 6 octobre 2025 service Juridique – Assurances – Patrimoines – Assemblées – Commodat : mise à disposition du garage n° 4 au service Petite enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay par la Ville du Puy-en-Velay

Il a été décidé de signer un commodat avec la Ville du Puy-en-Velay pour la mise à disposition gratuite du garage n° 4 situé à Le Puy-en-Velay, 14 avenue de la Cathédrale, au profit du service Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er octobre 2025.

Décision n°265 du 6 octobre 2025 service Petite enfance – Multi accueil « Les Pious » situé à Vals Près le Puy : modification d'amplitude horaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Il a été décidé que le multi-accueil « Les Pious » situé 4 rue Danton à Vals-près-le-Puy sera ouvert de 7 H 30 à 18 H à compter du 1er septembre 2025.

Décision n°266 du 6 octobre 2025 service Petite enfance – Multi accueil « Mille Couleurs » situé à Saint-Paulien : modification d'amplitude horaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Il a été décidé que Le multi-accueil « Mille Couleurs » situé place Jeanne d'Arc à Saint-Paulien sera ouvert de 7 H 30 à 18 H à compter du 1er septembre 2025.

Décision n°267 du 6 octobre 2025 service Petite enfance – Multi accueil « Rêves et Ritournelles » situé à Polignac : modification d'amplitude horaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Il a été décidé que Le multi-accueil « Rêves et Ritournelles » situé rue de l'enclos à Polignac sera ouvert de 7 H 30 à 18 H à compter du 1er septembre 2025.

Décision n°268 du 6 octobre 2025 service Petite enfance – Multi accueil « La Petite Poule Rousse » situé au Puy-en-Velay : modification d'amplitude horaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Il a été décidé que La micro-crèche « La Petite Poule Rousse » située Place Bernard Jammes au Puy-en-Velay sera ouverte de 8 H à 18 H 30 à compter du 1 er septembre 2025.

Décision n°269 du 6 octobre 2025 service Petite enfance – Multi accueil «Les Petits Mousses » situé au Puy-en-Velay : modification d'amplitude horaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Il a été décidé que Le multi-accueil « Les Petits Mousses » situé 31 boulevard de la République au Puy-en-Velay sera ouvert de 8 H à 18 H à compter du 1^{er} septembre 2025.

Décision n°270 du 6 octobre 2025 service Petite enfance – Multi accueil « Les Petits Câlins » situé à Espaly Saint Marcel : modification d'amplitude horaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Il a été décidé que L'agrément du multi-accueil « Les Petits Câlins » situé à Espaly-Saint Marcel est porté à 33 places pour l'accueil des enfants de moins de six ans, à compter du 1er septembre 2025.

La structure sera ouverte du lundi au vendredi de 7 H 30 à 18 H 00, à compter du 1er septembre 2025.

Décision n°271 du 8 octobre 2025 service Cohésion Territoriale – Politique de la Ville – Cohésion Sociale : subvention pour les ateliers socio linguistiques de la Maison pour Tous de Brives Charensac

Il a été décidé d'attribuer à la Maison Pour Tous de Brives-Charensac une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'enveloppe « cohésion sociale » de l'année 2025, pour le projet « Ateliers socio-linguistiques ».

Décision n°272 du 8 octobre 2025 service Mobilités et Déplacements – demande de remboursement de l'abonnement scolaire régional 2025/2026

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement de Monsieur DELABRE et de procéder au remboursement de 195,00 €.

Décision n°273 du 8 octobre 2025 service Développement économique – Foncier – Enseignement du supérieur – Forêt – Cuisine en Velay – Etudes préalables à l'aménagement de 5 zones d'activités – marché de maîtrise d'oeuvre

Il a été décidé, dans le cadre du contrat de mandat confié à la SPL, de valider le marché de maîtrise d'œuvre avec la société AB2R – 180 Avenue de Taulhac 43000 Le Puy en Velay pour un montant de 54 172,50 € HT soit 65 007,00 € TTC (TVA 20%).

Décision n°274 du 8 octobre 2025 service Sports – Convention de mise à disposition du Centre aqua ludique La Vague à titre payant au profit de l'organisme AFOCAL

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague à titre payant (15 € TTC par ligne du bassin sportif par heure) au profit de l'organisme AFOCAL, pour la saison 2025/2026.

Décision n°275 du 8 octobre 2025 service Sports – Union Cycliste du Puy-en-Velay : subvention pour la manifestation « Course sur Route Open 2+ »

Il a été décidé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association Union Cycliste du Puy- en- Velay pour l'accompagner dans l'organisation de cette manifestation.

Décision n°276 du 8 octobre 2025 service Sports – Union Cycliste du Puy-en-Velay : subvention pour la manifestation « Trophée départemental jeune vététiste »

Il a été décidé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association Union Cycliste du Puy- en- Velay pour l'accompagner dans l'organisation de cette manifestation.

Décision n°277 du 8 octobre 2025 service Sports – Union Cycliste du Puy-en-Velay : subvention pour l'organisation de la Coupe AURA VTT X CO

Il a été décidé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association Union Cycliste du Puy-en- Velay pour l'accompagner dans l'organisation de cette manifestation.

Décision n°278 du 8 octobre 2025 service Cohésion Territoriale – Politique de la Ville – Cohésion Sociale : attribution d'une subvention exceptionnelle pour 2025 à l'association Familles en action

Il a été décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Familles en action, Agir ensemble », dans le cadre de l'enveloppe de la cohésion sociale 2025.

Décision n°279 du 8 octobre 2025 service Système d'information – AGYSOFT 2025 – Avenant n° 1 : contrat de services d'utilisation du progiciel Marco en mode hébergé (Saas) nouveaux modules « Proc+ » et « Développement Durable »

Il a été décidé de passer avec la société Agysoft, domiciliée à Parc Euromédecine II - 560 rue Louis Pasteur – 34790 GRABELS, un avenant au contrat de service d'utilisation du progiciel MarcoWeb en mode Saas en intégrant les nouveaux modules.

Le présent avenant au contrat entrera en vigueur en septembre 2025 et restera applicable jusqu'à la date d'échéance du contrat, soit le 31/12/2027.

Décision n°280 du 8 octobre 2025 service Commande Publique – RTCA marché de fourniture et pose de bâtiments modulaires à usage de vestiaires pour le personnel : déclaration sans suite

Il a été décidé de déclarer sans suite au motif de l'intérêt général la procédure de passation relative à la fourniture et pose de bâtiments modulaires à usage de vestiaires pour le personnel de la RTCA n°A2025013 pour des raisons économiques et juridiques

Décision n°281 du 8 octobre 2025 service Sports – Convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour les associations !

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague et notamment de la fosse à plongée à titre payant (50 € TTC de l'heure) pour la saison sportive 2025-2026 au profit des associations suivantes : Club Esprit Plongée Brivadois, Plongée Club Forézien, Subaquatique Club Forézien, Club Plongée Plus, Club plongée Amicale Laïque de Saint-Flour, Club de plongée sous marine Stéphanois, Club de plongée Aurillacois, Club de plongée de Montbrison, Club USI Plongée.

Décision n°282 du 13 octobre 2025 service Actions et équipements culturels - Compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations : contrat de prestations

Il a été décidé de passer, avec la compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations – sise Montée

de la Crouzette – 43000 Polignac, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Monsieur Lionel Alès, missionné sur l'année scolaire 2025-2026 (de septembre à décembre 2025), comme intervenant metteur en scène, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy (1ère spécialité) et dont le montant des prestations s'élève à 967,20 € TTC (frais de déplacement compris).

Décision n°283 du 13 octobre 2025 service Actions et équipements culturels - Compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations : contrat de prestations

Il a été décidé de passer, avec la compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations – sise Montée d ela Crouzette – 43000 Polignac, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Monsieur Grégory Dubois, missionné sur l'année scolaire 2025-2026 (de septembre à décembre 2025), comme intervenant danseur, comédien et chorégraphe, auprès des classes de l'option et spécialité Arts Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy et dont le montant s'élève à 324,08 € TTC (frais de déplacements compris).

Décision n°284 du 13 octobre 2025 service Actions et équipements culturels - Compagnie Le Souffleur de Verre : avenant au contrat de prestations signé le 9 septembre 2025

Il a été décidé de passer avec la Compagnie Le Souffleur de Verre – sise 36 rue de Blanzat – 63100 Clermont-Ferrand, un avenant au contrat signé le 9 septembre 2025 pour l'achat des prestations artistiques de Monsieur Julien ROCHA, missionné sur l'année scolaire 2025-2026, comme intervenant metteur en scène, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy, et dont le montant des prestations s'élève à 2 716,92 € TTC.

Décision n°285 du 13 octobre 2025 service Actions et équipements culturels - Association l'Escale : contrat de prestations

Il a été décidé de passer, avec l'Association l'Escale – sise Lachamp – Route de Pradelles – 43420 Saint Paul de Tartas, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Madame Sophie ARNULF, missionnée sur l'année scolaire 2025-2026, comme intervenante metteur en scène, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy (de janvier à mai 2025) et dont le montant s'élève à 843,20 € TTC (frais et déplacements compris).

Décision n°286 du 16 octobre 2025 service Finances – virements de crédits n° 2-2025 Budget Principal

Il a été décidé d'effectuer les virements de crédits comme suit :

Opération 161 - « entrées de ville » :	+ 35 000,00 €
Opération 120 - « Espace animalier du Velay » :	+ 13 000,00 €
Opération 155 - « Hôtel Dieu » :	+ 5 000,00 €
Opération 168 - « ZA de Bleu » :	+ 6 000,00 €
Opération 116 - « Patrimoine Agglo » :	- 59 000,00 €

Décision n°287 du 16 octobre 2025 service Commande Publique – Parkings GARE et DOUE passage sous système de gestion Flowbird : approbation du marché de livraisons complémentaires

Il a été décidé de passer un marché de livraisons complémentaires au marché existant avec la société Flowbird, sise 2 ter rue du Château 92200 NEUILLY SUR SEINE, en application des articles L.2194-1-2 et R. 2122-4-1 du Code de la Commande Publique, pour un montant ferme de 80 917 € HT soit 97 100,40 € TTC et pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification de la présente décision unilatérale.

Le présent marché donnera lieu à l'émission d'un bon de commande. Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés dans le bon de commande.

Décision n°288 du 16 octobre 2025 service Commande Publique – régie de transport de la Communauté d'agglomération, contrat collectif de Prévoyance Santé : approbation du

marché n° A2025026

Il a été décidé de conclure un marché public, à la suite d'une procédure formalisée en appel d'offres ouvert avec le groupement d'entreprises ARGANCE, Avenir mutuelle – 75012 PARIS, pour un montant de cotisation annuelle de 88 451,76 € TTC soit de 265 355,28 € TTC sur la durée totale du marché à savoir 3 ans.

Décision n°289 du 16 octobre 2025 service Mobilités et Déplacements – remboursement partiel d'un abonnement annuel jeune 2025-2026

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 114 € compte tenu de l'utilisation réelle de l'abonnement.

Décision n°290 du 16 octobre 2025 service Sports – gymnase du Centre Aqua Passion : conventions de mise à disposition au profit d'associations

Il a été décidé de signer une convention individuelle à titre payant de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Gymnase de Centre Aqua Passion pour la saison sportive 2025/2026 au profit des associations suivantes : Badminton Club Emblavez, Comité Départemental de Hand de la Haute-Loire, Groupement Emblavez Jeunes, Tennis Club de Rosières, Tennis Club de Vorey Emblavez.

Décision n°291 du 22 octobre 2025 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées : Parcelle CB125 : convention de servitude au profit d'ENEDIS

Il a été décidé de signer la convention de servitude à titre gratuit avec Enedis, conclue pour la durée de vie des ouvrages, relative à la parcelle cadastrée section CB 125, située au lieu dit « Bombe » à Saint Germain Laprade ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°292 du 23 octobre 2025 service Juridique – Assurance – Patrimoine – Assemblées : avenant n° 3 au bail professionnel conclu avec la SISA de la Maison de santé de Craponne sur Arzon

Il a été décidé de signer un avenant n° 2 au bail professionnel conclu le 31 janvier 2019 avec la SISA de la maison de santé de Craponne-sur-Arzon afin de revoir les modalités financières du bail, en raison de la libération du « cabinet à façon n° 3 » et de préciser les surfaces occupées, à compter du 8 octobre 2025.

Décision n°293 du 24 octobre 2025 Service Administration des Services Techniques – Palais des Sports – remboursement d'un sinistre responsabilité civile de la société Atelier de Métallerie de l'Arzon

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 5 385,08 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA, assureur Responsabilité Civile de la société ATELIER METALLERIE DE L'ARZON, en règlement définitif des frais occasionnés par le sinistre survenu sur les sols endommagés dues à un stockage et des passages sur la dalle béton non protégée lors des travaux de création d'un club house au Palais des Sports.

Décision n°294 du 27 octobre 2025 Service Petite enfance – multi accueil « 1, 2, 3, soleil » de Saint Germain Laprade – modification d'agrément à compter du 1^{er} janvier 2026

Il a été décidé de porter l'agrément du multi-accueil « 1, 2, 3, soleil » situé à Saint Germain Laprade, à 17 places pour l'accueil des enfants de moins de six ans à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Décision n°295 du 27 octobre 2025 Service Petite Enfance – Multi accueil « Les Pious » de Vals près le Puy – modification d'agrément et d'amplitude horaire à compter du 1^{er} janvier 2026

Il a été décidé de porter l'agrément du multi-accueil « Les Pious » situé à Vals Près le Puy à 15 places pour l'accueil des enfants de moins de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2026. La structure sera ouverte du lundi au vendredi de 7 h30 à 18 h 00.

Décision n°296 du 27 octobre 2025 Service Finances – Budget Usines Relais- écritures comptables de régularisation patrimoniale

Il a été décidé d'effectuer les écritures non budgétaires de régularisations suivantes :

	Ecritures non budgétaires DEBIT	Ecritures non budgétaires CREDIT	Montants
Régularisation d'Usines relais précédemment cédées (PAGES, Commerce du Brignon°)	D/1068 Réserves	D/2313 Immobilisations en cours	13 468,12 €
Correction imputation erronée	D/1328 Autres subventions	C/1068 Réserves	432,00 €
Rattrapage d'amortissements	D/1068 Réserves	C/28132 Amortissements constructions	753,10 €

Décision n°297 du 29 octobre 2025 Service des Finances – Budget Principal – mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de 5 000 000 €

Il a été décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant : 5 000 000 €

Durée Maximum : 12 mois

Taux d'intérêt : taux fixe à 2,39 %

Base de calcul : Exact/360

Modalités de remboursement : Paiement mensuel des intérêts

Date début validité : 28 novembre 2025

Date fin de validité : 27 novembre 2026

Frais de dossier: 2 500 € soit 0,05 € du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Commission d'engagement : Néant

Commission de mouvement : Néant

Commission de non utilisation : 0,05 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen avec périodicité identique à celle des intérêts

Demande de tirage : aucun montant minimum

Décision n°298 du 23 octobre 2025 Service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – Musée Crozatier, dispositif Lire et Faire Lire 43 : convention d'intervention 2025/2026 avec la Ligue de l'enseignement de Haute-Loire (FOL 43)

Il a été décidé d'accepter le principe d'un partenariat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (musée Crozatier) et la Ligue de l'Enseignement de Haute-Loire (FOL 43) concernant sa participation au dispositif Lire et Faire Lire 43 et de signer une convention d'intervention avec la Ligue de l'Enseignement de Haute-Loire dans le cadre de ce dispositif, pour l'année scolaire 2025-2026.

Décision n°299 du 29 octobre 2025 Service Mobilités et Déplacements – Remboursement d'un abonnement primaire 2025-2026

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné et de procéder au remboursement de 105 € suite à la reprise de la gestion et de l'exploitation de la ligne scolaire Arsac en Velay/Le Monastier par la Région à compter de septembre 2025.

Décision n°300 du 29 octobre 2025 Service Ateliers des Arts – CRD – Atelier d'initiation à la flûte, violon alto, tuba, basson pour les élèves du collège Saint Jacques de Compostelle – convention pour la mise en place de cet atelier

Il a été décidé de signer une convention pour la mise en place d'un atelier d'initiation à la flûte, violon alto, tuba et basson pour répondre à la demande du collège Saint Jacques de Compostelle. Ces séances d'initiation seront assurées par des enseignants du CRD et seront facturées au collège conformément à la délibération du Conseil communautaire du 13 avril 2023.

Décision n°301 du 29 octobre 2025 Service Ateliers des Arts/CRD – Don d'un piano numérique au Conservatoire/Ateliers des arts

Il a été décidé d'accepter le don de piano numérique fait par Madame RAVEYRE. Cet instrument est évalué à 660 €. Cet instrument sera enregistré dans l'inventaire du parc instrumental du CRD.

Décision n°302 du 29 octobre 2025 Service Actions et équipements culturels – Association Le Petit Atelier – convention de partenariat

Il a été décidé de passer avec l'Association Le Petit Atelier – sise Centre Pierre Cardinal – 9 rue Jules Vallès – 43000 Le Puy-en-Velay, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Madame Isabelle Monier-Esquis, missionnée sur l'année scolaire 2025-2026, comme intervenante metteur en scène, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy (de septembre à décembre 2025) et dont le montant s'élève à 885€ TTC (frais de déplacements non compris).

Décision n°303 du 29 octobre 2025 Service Sports – salle fitness du Centre Aqua Passion – convention de mise à disposition au profit de l'association La Virevolte

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition à titre gratuit de la salle Fitness du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'association La Virevolte pour l'exercice 2025/2026.

Décision n°304 du 29 octobre 2025 Service Sports – Gymnase du Centre Aqua Passion : convention de mise à disposition au profit de la SARL DJM Sonorisation

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition à titre payant du Gymnase du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire pendant les vacances scolaires sur l'exercice 2025/2026 au profit de la société DJM Sonorisation pour l'exploitation de ses structures gonflables.

Décision n°305 du 3 novembre 2025 Service Juridique-Assurances-Patrimoine-Aseembles – Avenant n° 3 au bail professionnel conclu avec la SISA de la Maison de santé de Craponne sur Arzon

Il a été décidé d'abroger la décision n° DEC_A_2025_292 et de signer un avenant n° 3 au bail professionnel conclu le 31 janvier 2019 avec la SISA de la maison de santé de Craponne sur Arzon afin de revoir les modalités financières du bail, en raison de la vacance du « cabinet à façon n° 3 » et de préciser les surfaces occupées, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Décision n°306 du 3 novembre 2025 Service Juridique-Assurances-Patrimoine-Assemblées – Parcelles C1426 et C1453 convention de servitude au profit du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire

Il a été décidé de signer la convention de servitude à titre gratuit avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute Loire , conclue pour la durée de vie des ouvrages, relative aux parcelles cadastrées section C 1426 et C 1453, situées sur la commune de Saint Vincent, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°307 du 4 novembre 2025 Service Ateliers des Arts/CRD Utilisation à titre gracieux de la salle de spectacle La Grenette : signature d'une convention avec la commune de Craponne sur Arzon

Il a été décidé de signer une convention avec la commune de Craponne sur Arzon pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle la Grenette pour les concerts organisés par le Conservatoire de l'agglomération du Puy-en-Velay « Les Ateliers des Arts ». Pour l'année scolaire 2025/2026, le conservatoire disposera de 3 dates pour sa programmation.

Décision n°308 du 4 novembre 2025 Service Ateliers des Arts/CRD remboursement partiel des droits d'inscription 2024/2025

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération à procéder au remboursement de 176 € à un abonné pour l'année scolaire 2024/2025 suite à une modification de la grille tarifaire.

Décision n°309 du 5 novembre 2025 Service Juridique -Assurances-Patrimoine-Assemblées Remboursement sinistre – contrat dommages aux biens – dégât des eaux crèche de Craponne en date du 15/07/2024

Il a été demandé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 25 421,18 € déduction faite de la franchise contractuelle, proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'agglomération en règlement immédiat des frais occasionnés par le sinistre survenu le 15 juillet 2024 relatif aux dégâts des eaux à la crèche Les Crapailoux à Craponne sur Arzon,

Décision n°310 du 5 novembre 2025 Service Ateliers des Arts/CRD Convention avec la société des éditeurs et auteurs de musique autorisation de signature

Il a été décidé de signer la convention avec la SEAM permettant la photocopie des partitions moyennant un coût par élève dont le nombre est déclarés chaque année. Cette convention prend au 31 juillet 2027 et de solliciter la SEAM pour l'octroi d'une subvention en fonction du nombre de partitions achetées chaque année par le Conservatoire.

Décision n°311 du 14 novembre 2025 Service Commande Publique – Marché transport scolaire n° A2022015_03 ligne service A5 – Approche du Brignon : résiliation

Il a été décidé de résilier le marché n° A2022015803 de transport scolaire 2022, lot n° 03 « Service A5 – Approche du Brignon » pour motif d'intérêt général, à compter du 1^{er} septembre 2025. Conformément aux clauses du marché, une indemnité de 5 % du montant initial hors TVA du marché, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises sera versée au transporteur AURA – Bus Avenir G.I.E. soit une somme de 532,98 € H.T.

Décision n°312 du 17 novembre 2025 Service Systèmes d'information – Kelio GTA PRO – Logiciel gestion des temps d'activités de l'abattoir : contrat de service

Il a été décidé de passer avec la société Kelio SAS, domiciliée à Boulevard du Cormier 49302 CHOLET, un contrat de service du logiciel de gestion des temps d'activités du personnel de l'abattoir et d'intégration au logiciel RH de la Communauté d'agglomération. Le présent contrat prend effet à compter de la date de mise à disposition du service, pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement deux fois maximum pour la même durée.

Décision n°313 du 17 novembre 2025 Service Petite enfance – convention de cordée vers la maternelle pour les enfants de 2 à 3 ans : pôle petite enfance de Brives-Charensac

Il a été décidé de signer une convention de cordée vers l'école maternelle avec la commune de Brives-Charensac et l'Education Nationale pour la mise en place de l'accueil des jeunes enfants de 2 à 3 ans en vue de leur future scolarisation. Cette convention est établie pour une durée de trois ans. Elle sera reconduite ou amendée en fonction des bilans réalisés. Elle ne peut pas faire l'objet d'une tacite reconduction.

Décision n°314 du 19 novembre 2025 Service Petite enfance – Multi accueil « Les Petits Mousses » situé au Puy-en-Velay : modification d'agrément et d'amplitude horaire à compter du 1^{er} janvier 2026

Il a été décidé de porter l'agrément du multi accueil « Les petits mousses » à 28 places comprenant 3 places AVIP à partir du 1^{er} janvier 2026.

Décision n°315 du 19 novembre 2025 Service Petite Enfance – Multi accueil « Rêves et Ritournelles » situé à Polignac : modification d'agrément et d'amplitude horaire à compter du 1^{er} janvier 2026

Il a été décidé de porter l'agrément du multi accueil « Rêves et Ritournelles » à 17 places à compter du 1^{er} janvier 2026.

Décision n°316 du 19 novembre 2025 Service Administration des Services Techniques – Remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de Santé de la Chaise Dieu : autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché 2024ST01

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de Santé de la Chaise Dieu passé avec l'entreprise Menuiseries COURBY sise ZA Les Plantades 43130 Retournac pour un montant de 5 024,35 € H.T.

Décision n°317 du 19 novembre 2025 Service Musée/Pays d'art et d'histoire – Musée Crozatier exposition 2025/2026 FRAC « Hors cadre » : convention d'exposition

Il a été décidé de signer une convention d'exposition entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le FRAC Auvergne, concernant l'exposition « Hors cadre ».

Décision n°318 du 19 novembre 2025 Service Finances – Budget Zones d'Activités Économiques : admission en non valeur – irrécouvrables 2025 liste 6036850111

Il a été décidé d'admettre en non valeur le titre de recette n° 700600000018 de 2024, du budget Zones d'Activités Economiques, d'un montant de 204,24 € TTC soit 170,20 € HT ayant pour objet « Vente Borges -Révision de prix » pour le motif « Combinaison infructueuse d'actes ».

Décision n°319 du 19 novembre 2025 Service Finances – Budget principal – admission des créances éteintes 2025 : listes 7429700611 et 7432510211

Il a été décidé d'admettre en créances éteintes les titres de recettes pour un montant total de 820,23 € TTC.

Décision n°320 du 21 novembre 2025 Service Développement touristique et territoriale – renouvellement de commodat Ludothèque communautaire -Pont des Ludes pour l'année 2026-2027

Il a été décidé de signer un commodat avec l'Association Pont des Ludes pour la mise à disposition gratuite des locaux situés 8 route de Coubon, commune de Brives Charensac pour l'année 2026/2027 (du 02/01/26 au 30/04/27), afin d'y exercer les activités de Ludothèque.

Décision n°321 du 24 novembre 2025 Service Ateliers des Arts – CRD - contrat de co-

réalisation avec la comédie de Saint Etienne pour le spectacle « En Addicto »

Il a été décidé de signer le contrat de co-réalisation avec le Centre Dramatique National La Comédie de Saint Etienne pour le spectacle « En addicto » pour une représentation le vendredi 16 janvier 2026 à 20 h au Centre Pierre Cardinal. Ce contrat de co-réalisation comprend le coût du spectacle « En addicto » pour un montant minimum garanti de 527,50 € toutes charges comprises. Si le montant des recettes de ce spectacle encaissé par le conservatoire est au-delà de ce montant minimum garanti, alors 50 % des recettes au-delà des 527,50 € sera facturé par le Centre Dramatique National au conservatoire. S'ajoutent les frais de droits d'auteur à hauteur de 74,25 € dont le paiement sera effectué par le Centre Dramatique National et refacturé au conservatoire de l'agglomération du Puy-en-Velay.

Décision n°322 du 25 novembre 2025 Service Mobilités et Déplacements – concession de dépôt vente avec Mme et M. Barbier, SNC « La Régence »

Il a été décidé de passer une concession de dépôt-vente avec Madame et Monsieur Vincent Barbier, SNC « La Régence » pour la vente de carnets de 10 tickets papier et de titres de transport en billettique. Cette concession sera conclue à compter du 15 décembre 2025 et pour une durée d'essai de 6 mois. Sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties, avant le 15 juin 2026, elle sera reconduite pour la durée d'activité du dépositaire.

Le dépositaire sera rémunéré par une commission de 4,5 % sur le prix de vente aux usagers pour l'ensemble des titres de transport qui lui sont confiés.

Décision n°323 du 25 novembre 2025 Service Sports – Convention de mise à disposition du Centre aquatique La Vague et de la piscine de la Mouteyre (Brives) à titre payant au profit de la Croix Rouge Française

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aquatique La Vague et de la piscine de La Mouteyre (Brives) à titre payant au profit de l'Equipe Mobile Autisme Enfants et Adultes 43 – Croix Rouge Française.

Décision n°324 du 25 novembre 2025 Service Sports – Remboursement d'un abonnement « Ecole de natation enfant »

Il a été décidé d'autoriser les services de l'agglomération à procéder au remboursement de 130,95 € à un abonné suite à un certificat médical préconisant l'arrêt de cette activité.

Décision n°325 du 25 novembre 2025 Service Développement économique – Foncier – Enseignement du supérieur – Forêt – Cuisine en Velay – Parcelles cadastrées section BM 137 et 207 zone de Tauliac – ATC France : convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'équipements techniques

Il a été décidé :

- de louer à la société ATC FRANCE une surface de 40 m² complétée d'une surface permettant le stationnement d'un véhicule technique sur les parcelles cadastrées BM137 et BM 2074 sur la zone de Tauliac, pour un montant annuel de redevance de 1 000 €, toutes charges comprises, payable le premier jour ouvré du mois de juillet de chaque année, sur présentation d'un titre de recette.
- que la convention d'occupation est consentie pour une durée initiale de 12 ans, à compter de sa date de signature. Elle sera renouvelée automatiquement aux termes de la durée initiale pour une nouvelle période de 12 ans. Sauf à ce qu'ATC France donne congé aux termes de la durée initiale en respectant un préavis de 12 mois, elle pourra être également résiliée par l'une des parties par lettre recommandée avec avis de réception dans les conditions énumérées à l'article 5 de la convention.

Décision n°326 du 25 novembre 2025 Service Sports – Gymnase du Centre Aqua Passion – convention de mise à disposition au profit de l'association Olympique Malrevers

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition à titre gratuit

du gymnase Centre Aqua Passion de Lavoûte sur Loire au profit de l'association Olympique Malrevers.

Décision n°327 du 25 novembre 2025 Service Sports – Convention d'occupation du domaine public du centre aqualudique « La Vague » à titre payant pour des cours particuliers de natation

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public du centre aqualudique « La Vague » fixant les modalités de mise à disposition à titre payant du centre aqualudique « La Vague » pour la saison 2025-2026 au profit de ALLARD Didier, DEVIDAL Enzo, HODGES Esther, GIROMINI Franck, ROLLIN Frédéric, DEBARD Rémy, PRADIER Jean Charles, FERRET Julie, FERRATON Karine, SANTRISSE Victor, DUDO Yaël, FOURNET Joffrey et AUGER Pascal.

Décision n°328 du 26 novembre 2025 Service Systèmes d'information – WYBNESS 2025 – solution Resaminute dédiée à la gestion des réservations d'activités pour les 3 piscines communautaires : contrat de service

Il a été décidé de passer avec la société WYBNESS Solutions, domiciliée, 12 avenue du Carignan, 34990 JUVIGNAC, trois contrats de service pour la solution Resaminute dédiée à la gestion des réservations d'activités des trois piscines communautaires : La Vague, Les portes du bien-être et le Centre Aqua Passion.

Les références des différents contrats sont les suivantes :

- contrat n°CTR0196, pour la piscine des Portes du bien-être, chemin du stade de Chomeil 43350 Saint-Paulien
- contrat n°CTR0197, pour la piscine La Vague, avenue Ours Mons, 43000 Le Puy-en-Velay
- contrat n°CTR0198, pour la piscine le Centre Aqua Passion, Les Prés d'Emblavez, 43800 Lavoûte-sur-Loire.

Les présents contrats prendront effet au 1er janvier 2025, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025

Décision n°329 du 26 novembre 2025 Service Aménagement – Habitat – Urbanisme – OPAH-RU 2025-2030 : marché d'animation conclu avec la SPL du Velay

Il a été décidé de passer un marché sans publicité et sans mise en concurrence, selon la procédure visée ci-dessus avec la Société Publique Locale du Velay, sise 5 Avenue de la Dentelle – 43000 Le Puy-en-Velay, pour le suivi-animation de l'OPAH-RU 2025-2030, pour un montant de 838 630 € HT.

Décision n°330 du 26 novembre 2025 Service Système d'information – ATREAL – Logiciel Open ADS dédié à la gestion des dossiers d'urbanisme et la dématérialisation des données : contrat de maintenance

Il a été décidé de passer avec la société Atreal, domiciliée à 900 Chemin de l'Aumône Veille, Parc de l'Angevinière Bâtiment A1, 13400 Aubagne, un contrat de maintenance du logiciel Open ADS dédié à la gestion des dossiers d'urbanisme et la dématérialisation des données.

Le présent contrat prend effet à compter du 01 janvier 2026, pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement trois fois maximum pour la même durée, soit jusqu'au 01 janvier 2030.

Décision n°331 du 26 novembre 2025 Service Systèmes d'information – logiciel métier dédié aux structures de petite enfance TECHNOCARTE 2026 – avenant n° 1 au contrat de maintenance n° 241123

Il a été décidé de passer avec la société Technocarte domiciliée ZA Lavalduc, 370 allée Charles Lavéran, 13 270 Fos Sur Mer, un avenant au contrat de maintenance définissant les nouvelles conditions financières.

Le présent avenant au contrat entrera en vigueur le 1er janvier 2026 et restera applicable jusqu'à la date d'échéance du contrat, soit le 31/12/2029.



Décision n°332 du 26 novembre 2025 Service Finances – budget principal – admissions en non valeur – irrécouvrables 2025 : liste 7433700111

Il a été décidé d'admettre en non valeur les titres de recettes du Budget Principal pour un montant total de 8 436,57 € TTC.

Décision n°333 du 26 novembre 2025 Service Finances – budget principal – admission en non valeur – irrécouvrables 2025 : liste 4931560311

Il a été décidé d'admettre en non valeur les titres de recettes du Budget Principal pour un montant total de 9 812,67 € TTC.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 285

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRES, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

Objet :	Convention de coopération entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Communauté de communes des Rives du Haut Allier : autorisation de signature
----------------	---

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

La dissolution du SICTOM des Monts du Forez au 01/01/24 a entraîné une redistribution des compétences collecte et traitement des déchets au sein des intercommunalités le composant : la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron.

Par arrêtés préfectoraux n°BTCE/2017/222 et n°BTCE/2017/223 en date du 10 novembre 2017, le Préfet de la Haute-Loire a validé le retrait des communes de Saint-Préjet d'Allier et de Monistrol d'Allier de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier et leur rattachement à la Communauté d'agglomération , à compter du 1^{er} janvier 2018.

Afin d'assurer la bonne continuité du service, de profiter de la proximité du passage des véhicules de collecte pour éviter des coûts de transport, et d'étudier la réorganisation du service et des tournées de collecte sur leurs territoires respectifs, la Communauté d'agglomération et la Communauté de communes des Rives du Haut Allier souhaitent coopérer pour mettre en commun leurs efforts pour l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et la gestion des déchèteries sur le territoire de l'ancien SICTOM des Monts du Forez.

À ce titre, les deux structures souhaitent recourir aux dispositions de l'article L 2511-6 du Code de la Commande Publique, qui permet à deux pouvoirs adjudicateurs de mettre en oeuvre une coopération dans le but d'atteindre des objectifs qu'ils ont en commun, à savoir la bonne exécution du service public de collecte des ordures ménagères.

En l'espèce, la coopération a pour objectif d'assurer la bonne exécution du service public de collecte des ordures ménagères de chacune des structures, ce qui correspond à un objectif d'intérêt général.

De plus, aucun des établissements publics ne fera de bénéfice lors de l'exécution des prestations. Les flux financiers intervenant entre les parties ont pour seul objet le strict remboursement des frais engagés par chaque partie.

Enfin, il est précisé que les pouvoirs adjudicateurs réalisent sur le marché concurrentiel moins de 20 % des activités concernées par la présente coopération.

C'est dans ce cadre juridique que la Communauté d'agglomération et la Communauté de communes des Rives du Haut Allier, souhaitent poursuivre une coopération dans l'objectif :

- d'assurer une gestion efficace et économique de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'ancien SICTOM des Monts du Forez, sur le territoire des deux ex-communes de la Communauté de communes des Rives du Haut Allier et sur le territoire de la Communauté d'agglomération,
- de garantir l'accès de tous les usagers aux déchèteries présentes sur ce territoire (Craponne / Arzon, Chaise-Dieu et Allègre).

La présente convention a pour objet de définir le cadre dans lequel s'exerce la coopération entre les deux établissements publics pour assurer la bonne exécution du service public d'enlèvement des ordures ménagères des deux structures.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur cette convention de coopération.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de convention de coopération tel que proposé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de coopération pour l'année 2026 avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 286

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Délibération n° DEL_CC2025_286 du 17/12/2025

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

Objet :	Convention de coopération entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le SICTOM Entre Monts et Vallées : autorisation de signature
----------------	---

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

La Communauté de communes du Mézenc-Loire-Meygal a, à compter du 1^{er} janvier 2025, délégué la collecte des déchets ménagers au SICTOM Entre Monts et Vallées qui assure cette compétence sur une partie de son territoire. Cependant, le SICTOM Entre Monts et Vallées n'était pas structuré pour assurer la collecte sur son site de Tence et il n'y avait pas de possibilité d'hébergement alternatif sur le territoire du Meygal.

Afin d'assurer la bonne continuité du service, dans un objectif d'économie et de temps pour la structuration d'un nouveau service, la Communauté d'agglomération et le SICTOM Entre Monts et Vallées ont souhaité coopérer pour mettre en commun leurs efforts pour l'exercice de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'ancien SICTOM Emblavez Meygal.

À ce titre, les deux structures ont souhaité recourir aux dispositions de l'article L.2511-6 du Code de la Commande Publique qui permet à deux pouvoirs adjudicateurs de mettre en oeuvre une coopération dans le but d'atteindre des objectifs qu'ils ont en commun, à savoir la bonne exécution du service public de collecte des ordures ménagères.

Une telle coopération est exonérée des règles de publicité et de mise en concurrence. En l'espèce, la coopération a pour objectif d'assurer la bonne exécution du service public de collecte des ordures ménagères de chacune des structures, ce qui correspond à un objectif d'intérêt général. De plus, aucun des établissements publics ne fera de bénéfice lors de l'exécution des prestations. Les flux financiers intervenant entre les parties ont pour seul objet le strict remboursement des frais engagés par chaque partie.

Enfin, il est précisé que les pouvoirs adjudicateurs réalisent sur le marché concurrentiel moins de 20 % des activités concernées par la présente coopération.

C'est dans ce cadre juridique que la Communauté d'agglomération et le SICTOM Entre Monts et Vallées, ont mis en œuvre en 2025 une coopération, dans l'objectif de garantir la bonne exécution de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie de leur territoire suite la fin de compétence du SICTOM Emblavez-Meygal.

Dans l'attente de la mise en service d'une base logistique propre au SICTOM Entre Monts et Vallées, les deux parties conviennent de renouveler cette coopération pour l'année 2026.

La présente convention a pour objet de définir le cadre dans lequel s'exerce la coopération entre les deux établissements publics pour assurer la bonne exécution du service public d'enlèvement des ordures ménagères des deux structures pour l'année 2026.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur cette convention de coopération.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de convention de coopération tel que proposé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de coopération pour l'année 2026 et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 287

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

Objet :	Prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : rapport annuel 2024
----------------	---

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient au président de l'établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent, de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il a pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu, et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal de ce rapport. Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés soit les indicateurs techniques qui concernent notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collecte proposées et les exutoires des différents déchets et les indicateurs financiers qui se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel et global des dépenses et recettes et à leur mode de financement.

Toutes les communes qui ont transféré en totalité leur compétence à un Établissement Public de Coopération Intercommunale, doivent être destinataires du rapport de cet établissement pour le présenter à leur propre Conseil Municipal.

Ce rapport doit être tenu à disposition du public au siège de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport annuel relatif aux prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_287-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 288

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet :	Aire de camping-cars du Puy-en-Velay située sur le Pôle Intermodal : tarification
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'aire de camping-cars du Puy-en-Velay, située sur le Pôle Intermodal, a été créée en 2016.

Cette aire est composée de 27 emplacements aménagés et propose les services suivants : vidange, électricité, eau, wifi, tri des déchets, sécurisation des accès, animaux acceptés.

Cette aire possède plusieurs atouts :

- une situation en centre-ville,
- un panorama sur la vieille ville (la Cathédrale, la Vierge, etc),
- une desserte par les transports en commun,
- une liaison gratuite au cœur de ville,
- des commerces à proximité,
- un espace arboré.

L'exploitation de l'aire, ainsi que sa gestion, sont confiées à un prestataire privé.

La délibération du 12 décembre 2024 en fixait les tarifs comme suit :

- * 14,50 € TTC/nuitée toute l'année (hors taxe de séjour),
- * 6,00 € TTC/nuitée par tranche de 5 heures avec les services toute l'année.

À compter du 1^{er} janvier 2026, la tarification sur l'aire du Puy-en-Velay évoluerait comme suit :

- * 14,90 € TTC/ nuitée toute l'année (13,55 € HT),
- * 6,00 € TTC/ nuitée par tranche de 5 heures avec les services toute l'année (5,45 € HT).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la nouvelle tarification pour l'aire de camping-cars du Puy-en-Velay,

- APPLIQUE à compter du 1^{er} janvier 2026 la tarification proposée :

- * 14,90 € TTC/ nuitée toute l'année (13,55 € HT),
- * 6,00 € TTC/ nuitée par tranche de 5 heures avec les services toute l'année (5,45 € HT).

VOTE :	UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1	
Laurent BARBALAT	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_288-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 289

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Délibération n° DEL_CC2025_289 du 17/12/2025

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

<u>Objet :</u>	Transports urbains, scolaires, PMR et TAD : tarification 2026/2027 applicable au 1er juillet 2026
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération souhaite modifier la grille tarifaire des transports pour l'année scolaire 2026/2027. Elle prendra effet au 1^{er} juillet 2026.

- 1- Arrêt des abonnements glissants sur le transport scolaire pour mieux s'adapter au calendrier scolaire (10 mois). Un découpage des trimestres est instauré comme suit :
 - Trimestre 1 de septembre à décembre (4 mois),
 - Trimestre 2 de janvier à mars (3 mois),
 - Trimestre 3 d'avril à fin d'année scolaire (3 mois).
- 2- Également, il est nécessaire de ne plus accepter les tickets unité ou carnets de 10 et de faire de l'abonnement (trimestriel ou annuel) et de la carte 10 voyages les seuls titres autorisés sur le ramassage scolaire. Cela permettra un meilleur suivi des effectifs, un ajustement plus efficace de la capacité des bus et aussi d'avoir l'ensemble des coordonnées des utilisateurs en cas d'accident.
- 3- Création d'un abonnement annuel sur les lignes d'approche d'un montant de 5,00 € TTC (4,55 € HT).
- 4- Les pénalités de retard, pour toute inscription après le 30 juin (hors nouveaux arrivants), sont égales à 10 % du montant de l'abonnement annuel souscrit. Il est proposé d'instaurer un montant fixe de 20,00 € TTC (18,18 € HT).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE les grilles tarifaires ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2026 :

*** Transports urbains et ligne n°20 (abonnements glissants)**

Titres	Tarifs € TTC 2025/2026	Tarifs € HT 2026/2027	Tarifs € TTC 2026/2027
--------	---------------------------	--------------------------	---------------------------

Tickets

Ticket unité	1,60	1,45	1,60
Carnet de 10 tickets	12,00	11,82	13,00
Ligne n°20 (pas de correspondance ticket TUDIP)	2,00	1,82	2,00

**Abonnement Primaire
(de la maternelle au CM2)**

Mensuel	12,00	12,73	14,00
Trimestriel	36,00	38,18	42,00
Annuel	105,00	100,00	110,00

Abonnement Jeune (de la 6ème à – de 21 ans*) * au-delà sur justificatif étudiant			
Mensuel	22,00	20,91	23,00
Trimestriel	66,00	62,73	69,00
Annuel	190,00	177,27	195,00
Mensuel Ourà TER + TUDIP (- de 26 ans)	17,60	16,73	18,40
Abonnement Actif (de 21 à 62 ans)			
Mensuel	35,00	32,73	36,00
Trimestriel	105,00	98,18	108,00
Annuel	340,00	309,09	340,00
Mensuel Ourà TER + TUDIP (+ de 26 ans)	28,00	26,18	28,80
Abonnement Séniор (à partir de 63 ans)			
Mensuel	18,00	17,27	19,00
Trimestriel	54,00	51,82	57,00
Annuel	173,00	157,27	173,00
Abonnement Sénior + (à partir de 80 ans)			
Mensuel	9,00	8,64	9,50
Trimestriel	27,00	25,91	28,50
Annuel	86,00	78,18	86,00
Abonnement Accès (demandeur d'emploi, bénéficiaire de la CSS, AME, personne de + de 65 ans bénéficiaire de l'allocation supplémentaire)			
Mensuel	12,00	11,82	13,00
Trimestriel	36,00	35,45	39,00
Annuel	105,00	98,18	108,00
Carte Oùra			
Primo délivrance	5,00	4,55	5,00
Renouvellement	5,00	4,55	5,00
Duplicata (vol, perte, détérioration)	8,00	7,27	8,00
Reconstitution si dysfonctionnement	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Etui protecteur de carte	1,50	1,36	1,50
Billetterie de groupe			
Accompagnateur réseau urbain	1,00	0,91	1,00
Accompagnateur Ligne n°20	1,60	1,45	1,60
	2,00	1,82	2,00
Gratuité	Enfants de moins de 4 ans sur le réseau urbain. Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, gardes municipaux en service et en uniforme. Agents de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale amenés à intervenir sur le réseau. Une carte gratuite « Laissez-passer Senior » pour les personnes âgées de plus de 75 ans, titulaires d'un		

abonnement, pour se faire accompagner par un tiers sur le réseau. Toute personne munie d'un ticket des parkings à la

* Transports scolaires et lignes Région (abonnements selon calendrier scolaire)

Tout abonnement souscrit auprès de la RTCA ouvre la gratuité du réseau urbain.

Titres	Tarifs € TTC 2025/2026	Tarifs € HT 2026/2027	Tarifs € TTC 2026/2027
Tickets			
Carte 10 voyages	12,00	11,82 €	13,00
Abonnement Primaire (de la maternelle au CM2)			
Trimestriel T1 Sept à Déc – T2 Janv à Mars – T3 Avril à fin d'année	(base de calcul mensuel Primaire urbain 14,00 € x 10 mois) 50.91, 38.18, 38.18	56.00, 42.00, 42.00	
Annuel (paiement en 1 fois)	105,00	100,00	110,00
Abonnement Jeune (de la 6ème à – de 21 ans*) * au-delà sur justificatif étudiant			
Trimestriel T1 Sept à Déc – T2 Janv à Mars – T3 Avril à fin d'année	(base de calcul mensuel Jeune urbain 23,00 € x 10 mois) 83.64, 62.73, 62.73	92.00, 69.00, 69.00	
Annuel (paiement en 1 fois)	190,00	177,27	195,00
Annuel (paiement en 1 fois) pour les lignes d'approches A4 ou A18 ou A8 uniquement		4,55	5,00
Abonnement Actif (de 21 à 62 ans)			
Trimestriel T1 Sept à Déc – T2 Janv à Mars – T3 Avril à fin d'année	(base de calcul mensuel Actif urbain 36,00 € X 10 mois) 130.91, 98.18, 98.18	144.00, 108.00, 108.00	
Annuel (paiement en 1 fois)	340,00	309,09	340,00
Abonnement Accès (demandeur d'emploi, bénéficiaire de la CSS, AME, personne de + de 65 ans bénéficiaire de l'allocation supplémentaire)			
Trimestriel T1 Sept à Déc – T2 Janv à Mars – T3 Avril à fin d'année	(base de calcul mensuel Accès urbain 13,00 € x 10 mois) 45.45, 36.36, 36.36	50.00, 40.00, 40.00	
Annuel (paiement en 1 fois)	105,00	98,18	108,00
Abonnement lignes régulières Régions			
	Tarif selon délibération du Conseil régional		
	Délibération n° DEL_CC2025_289 du 17/12/2025		

Abonnement Scolaire Régional (ASR)			
ASR -Train	190,00	177,27	195,00
Carte Oùra			
Primo délivrance	5,00	4,55	5,00
Renouvellement	5,00	4,55	5,00
Duplicata (vol, perte, détérioration)	8,00	7,27	8,00
Reconstitution si dysfonctionnement	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Etui protecteur de carte	1,50	1,36	1,50
Pénalité de retard à l'inscription après le 30 juin de chaque année (hors nouveaux arrivants)	10 % du montant de l'abonnement annuel maternel, primaire ou jeune.	18,18	20,00

* PMR / TAD

PMR	2,00 l'aller 4,00 l'aller-retour	2,09 l'aller 4,18 l'aller-retour	2,30 l'aller 4,60 l'aller-retour
TAD	1,80 l'aller 3,60 l'aller-retour	1,64 l'aller 3,27 l'aller-retour	1,80 l'aller 3,60 l'aller-retour

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 71

Contre : 2

Michelle CHAUMET, Laurent JOHANNY

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_290

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet :	Transports scolaires : modifications du règlement
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Par délibération du 06 mars 2025, le Conseil communautaire a adopté le règlement des transports scolaires à compter de la rentrée 2025.

Pour mémoire, ce règlement s'applique spécifiquement à l'offre de transports dédiés aux usagers scolaires et s'impose à l'ensemble des usagers et aux transporteurs assurant l'offre de transports pour le compte de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Il a pour but de fixer l'ensemble des règles relatives au transport scolaire, que ce soit en matière d'élaboration de l'offre de transports, de conditions d'accès au service, de modalités de fonctionnement du service ou encore de responsabilités et obligations de chaque personne concernées par le service.

Il est nécessaire d'apporter des précisions à ce règlement pour la rentrée 2026 :

- l'abonnement mensuel est supprimé, seuls les abonnements trimestriels, annuels ainsi que les cartes de 10 voyages sont acceptés.
- les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site internet **lepuyenvelay.montransportscolaire.net** sauf pour celle nécessitant la fourniture de justificatifs particuliers.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le règlement, ci-annexé, des transports scolaires à compter du 1^{er} septembre 2026.

VOTE :	UNANIMITÉ
---------------	------------------

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 291

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Philippe RITTER, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

<u>Objet :</u>	Parking d'Estroulhas : remboursement d'usager
-----------------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay gère le parking d'Estroulhas.

La collectivité a été saisie d'une demande de remboursement concernant le stationnement sur ce parking.

Un usager a contracté un abonnement pour stationner sur le parking d'Estroulhas, à proximité de son domicile, et le dernier renouvellement s'est effectué pour la période de septembre à décembre 2025. Or, cet usager a été informé, fin août, de la non reconduction de son bail locatif.

C'est pour cette raison que l'usager sollicite le remboursement de l'abonnement sur ce parking pour les mois de novembre et décembre 2025, soit un montant de 40 € TTC (20 € TTC par mois), 36,36 € HT et 18,18 € TTC HT par mois.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le remboursement de 40 € TTC (36,36 € HT) sur le parking d'Estroulhas sur présentation de pièces justificatives,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 292

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Objet :	Direction Eau et Assainissement : tarification 2026
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

La Communauté d'agglomération doit voter les tarifs Eau et Assainissement sur l'ensemble de ses 72 communes pour 2026.

Une proposition de tarifs pour l'année 2026 sur l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération a été présentée lors des Conseils d'Exploitation de la DEA du 08 septembre et du 25 novembre 2025.

La suppression de toutes les tranches a été réalisée en 2023. L'objectif est d'atteindre un tarif unique sur les 72 communes.

En ce qui concerne les tarifs **eau potable**, les 72 communes ont un tarif (abonnement et part proportionnelle au m³) identique depuis 2025.

Après étude de la structuration tarifaire, les élus du conseil d'exploitation proposent de mettre en place dès 2026 un tarif progressif reposant sur plusieurs tranches de consommation, afin d'encourager la sobriété en proposant un prix inchangé pour les faibles volumes. En contrepartie, il entraîne un impact plus marqué pour les logements non individualisés ainsi que pour les gros consommateurs.

Le tarif spécifique à usage agricole est conservé mais il est structuré en deux tranches, progressives, afin de supprimer la dégressivité existante.

Cette progressivité permettra d'inciter les consommateurs, particuliers ou acteurs économiques, à davantage de sobriété, qui est un levier majeur pour atteindre l'objectif de réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030 du plan national eau.

Pour les tarifs **assainissement**, le Conseil d'Exploitation de la DEA, propose une convergence des tarifs des deux zones, Ex-DEA et Ex-SEAVR dès 2026. Un tarif identique (abonnement et part proportionnelle au m³) sera donc appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération.

Après harmonisation des tarifs assainissement des 72 communes en 2026, ces tarifs devront subir une hausse régulière, à définir chaque année, afin de tenir compte des évolutions des prix des matériaux, de l'énergie,

Il vous est proposé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement suivants :

Eau potable	Tarif 2025	Tarif 2026
Part fixe - Abonnement (€HT/an)	50	50
Part proportionnelle – 0 à 120 m ³ (€HT/m ³)		1,40
Part proportionnelle – 121 à 300 m ³ (€HT/m ³)	1,40	1,51
Part proportionnelle – > 300 m ³ (€HT/m ³)		1,62
Part proportionnelle tarif agricole – 0 à 300 m ³ (€HT/m ³)	1,40	0,77
Part proportionnelle tarif agricole – > 300 m ³ (€HT/m ³)	0,70	0,85

Assainissement	Tarif 2025 –Ex-DEA	Tarif 2025 –Ex-SEAVR	Tarif 2026
Part fixe - Abonnement (€HT/an)	40	69,67	48
Part proportionnelle (€HT/m ³)	1,60	1,54	1,60

- Redevances Agence de l'Eau pour l'ensemble des communes :

Instaurées par la loi de 1964, elles ont évolué au fil des années. À partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances s'applique.

Les factures d'eau émises à compter de cette date doivent comporter les tarifs des nouvelles redevances, peu importe la période de consommation.

Redevance sur la consommation d'eau potable : pour information le taux a été fixé à **0,32 € HT/m³** en 2026 par l'Agence de l'Eau ;

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau sera en 2026 : **0,058 € HT/m³**.

Les taux votés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'exercice 2026 sont les suivants :

- 0,10 € HT/m³ pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable,
- 0,28 € HT/m³ pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement.

Pour l'exercice 2026, les coefficients de modulation calculés pour la DEA correspondant à sa performance sont de :

- 0,9 pour la redevance pour la performance des réseaux d'eaux potable,
- 0,53 pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement.

Cela conduit ainsi à approuver les contre-valeurs suivantes (taux x coefficient de modulation), applicables aux volumes facturés sur l'exercice 2026 :

- 0,09 € HT/m³ pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable ;
- 0,15 € HT/m³ pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement.

- TVA :

Les tarifs des abonnements et des consommations Eau et Assainissement s'entendent Hors TVA. Il faudra par conséquent rajouter à l'ensemble des tarifs présentés dans cette délibération (abonnements et consommations eau et assainissement) les taux suivants :

- Sur les tarifs Eau s'applique une TVA au taux de 5,5 %.
- Sur les tarifs Assainissement s'applique une TVA au taux de 10 %.

TARIFS ANNEXES :

Il appartient aussi à la Communauté d'agglomération de fixer les tarifs des travaux en régie, des interventions, des pénalités, de l'assainissement non collectif, des contrôles assainissement et de la Participation financement Assainissement Collectif (PAC) pour l'année 2026.

Ces tarifs s'appliqueront sur les 72 communes de la Communauté d'agglomération.

Ces tarifs permettront à la DEA de la Communauté d'agglomération de facturer aux

abonnés du service des prestations d'intervention de ses agents, ainsi que la participation au financement assainissement collectif qui correspond à « l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation ».

Il vous est proposé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs des prestations suivantes (majoration/minoration des tarifs par l'indice TP10f : + 1,7 %) :

TRAVAUX EN RÉGIE (par Heure)

- Agent technique ou agent de salubrité pour des travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec le petit outillage nécessaire
25,29 € HT

- Agent d'encadrement pour la mise en place et le suivi du chantier sur le territoire de la Communauté d'agglomération
36,65 € HT

- Intervention de l'hydrocureuse sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec un chauffeur
111,75 € HT

- Intervention du camion-citerne (8 m³) sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec un chauffeur
70,79 € HT

- Utilisation de la mini-pelle pour travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération
36,65 € HT

- Utilisation du compresseur pour travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération
29,30 € HT

- Utilisation d'un véhicule jusqu'à 3,5 T sur le territoire de la Communauté d'agglomération
20,16 € HT

- Utilisation d'un véhicule 6,5 T
29,30 € HT

- Utilisation caméra
HT 18,41 €

INTERVENTIONS

- Mise en eau - résiliation (frais d'arrêt de compte)
32,37 € HT

- Déplacement pour dépose ou repose de compteur
(résiliation, remise en eau, demande d'un abonné, etc.)
31,47 € HT

- Frais d'étaffonnage diam. inférieur ou égal à 40 mm
196,30 € HT

- Frais d'étaffonnage diam. supérieur à 40 mm
679,50 € HT

- Fermeture + réouverture 76,09 € HT

PENALITES

- Frais de relevé par RDV	38,67
€	
- Frais pour un nouveau RDV SPANC en cas d'absence de l'abonné	
58,86 €	
- Frais de rejet mensualisation	
6,06 €	
- Majoration appliquée à une somme au moins équivalente à la redevance (AC/ANC) en application de l'article L.1331-8 du Code de la santé publique	
300 %	
- Pénalité (1) pour non-respect des obligations générales des abonnées listées dans le règlement de service	
101,70 €	
- Fermeture de branchement (non-respect des règles d'usage)	
77,38 €	
- Remise en service de branchement (non-respect des règles d'usage)	
77,38 €	
- Dépose du compteur (en cas de non respect des règles d'usage)	
50,85 €	

(1) Pénalité : son paiement n'exonère pas l'abonné, auteur d'une infraction au règlement du service de l'eau, des poursuites judiciaires éventuelles, de la réparation du préjudice financier subi par la Communauté d'agglomération et des frais, le cas échéant, de remplacement du compteur

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Installations neuves et réhabilitations	
184,61 € HT	
- Traitement d'une étude préalable non suivi de réalisation	
184,61 € HT	
- Contre visite installations neuves et réhabilitations	
58,86 € HT	
- Diagnostic et contrôle de l'existant	
164,32 € HT	
(ce montant est réparti sur 10 ans soit : 16,43 € pour l'année 2026).	

CONTRÔLE ASSAINISSEMENT

- Contrôle et conformité des branchements assainissement	
134,38 €	
- Contre visite pour contrôle et conformité des branchements assainissement	
58,86 €	

PARTICIPATION FINANCEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Participation financement assainissement collectif par logement pour des immeubles existants ayant déjà réalisé à leurs frais une installation d'assainissement collectif	1
213,34 €	
- Participation financement assainissement collectif pour un logement	2
206,31 €	
- Participation financement assainissement collectif par logement pour deux logements et plus	1
930,53 €	

TARIFS MATIÈRES DE VIDANGE (HORS STATION D'ÉPURATION DE CHADRAC)

Le traitement uniquement des matières de vidange pourra être réalisé sur les stations d'épuration de la Communauté d'agglomération (hors station de Chadrac). Pourront être dépotées les matières provenant de fosse septique ou fosse étanche des assainissements individuels recevant uniquement des eaux vannes et eaux ménagères d'origine domestiques sur les stations d'épuration de la Communauté d'agglomération (hors station de Chadrac). Seuls les établissements disposant d'un agrément préfectoral et d'une attestation de transport de déchets non dangereux seront acceptés. En contrepartie des charges qui lui incombent, la Collectivité recevra du vidangeur une rémunération.

Il vous est proposé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs :

Prix unitaire par m³	Part DEA Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay
Matières de vidanges provenant de la communauté d'agglomération le Puy-en-Velay	27,09 €/m ³
Matières de vidanges provenant du département hors Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay	36,11 €/m ³

TARIFS MATIÈRES TRAITÉES À LA STATION D'ÉPURATION DE CHADRAC :

De la même manière, il vous est proposé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs :

Prix unitaire par m³	Part DEA Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay + Prix SUEZ BPU actualisé
Matières de vidange réceptionnées sur la station d'épuration provenant de la communauté d'agglomération le Puy-en-Velay	30,40 €/m ³
Matières de vidange réceptionnées sur la station d'épuration provenant du département hors Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay	39,42 €/m ³
Graisses réceptionnées sur la station d'épuration provenant de la communauté d'agglomération le Puy-en-Velay	121,68 €/m ³
Graisses réceptionnées sur la station d'épuration provenant du département hors Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay	130,70 €/m ³
Lixiviats réceptionnés sur la station d'épuration provenant de la communauté d'agglomération le Puy-en-Velay pour un volume annuel inférieur à 3 000 m ³	34,48 €/m ³
Lixiviats réceptionnés sur la station d'épuration provenant de la communauté d'agglomération	25,19 €/m ³

le Puy-en-Velay pour un volume annuel supérieur à 3 000 m ³	
Lixiviats réceptionnés sur la station d'épuration provenant de du département hors Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay pour un volume annuel inférieur à 3 000 m ³	43,50 €/m ³
Lixiviats réceptionnés sur la station d'épuration provenant de du département hors Communauté d'agglomération le Puy-en-Velay pour un volume annuel supérieur à 3 000 m ³	27,19 €/m ³
Autosurveillance, suivant arrêté et CSD, de l'établissement les Tanneries du Puy	26 246,90 /an

Remarque : ces tarifs, intègrent la part de la DEA et de l'exploitant de la station d'épuration de Chadrac, définie dans le contrat de prestations de services, réactualisés chaque année.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2026, et les tarifs des prestations 2026 (travaux en régie, interventions, pénalités, assainissement non collectif, contrôles assainissement, participation financement assainissement collectif et matières de vidange),
- APPROUVE les contre-valeurs suivantes, applicables aux volumes facturés sur l'exercice 2026 :
 - 0,09 € HT/m³ pour la redevance Agence de l'Eau pour la performance des réseaux d'eau potable ;
 - 0,15 €HT/m³ pour la redevance Agence de l'Eau pour la performance des systèmes d'assainissement.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 64

Contre : 2

Gilles BOYER, Gilles TEMPERE

Abstention : 8

Daniel BOYER, Didier DANTONY, Guy EYRAUD, Corinne GONCALVES, Gérard GROS, Jean-Louis PALHIERE, Gilbert ROUX, Gérard TRIOLAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_292-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 293

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : demande de fonds de concours GEPU aux communes de Polignac (Impasse de l'Enclos du Pigeonnier), Bellevue La Montagne (Le bourg RD21)
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant les Communes de Polignac, Bellevue La Montagne, comme des communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite :

- renouveler un réseau d'eaux pluviales, Impasse de l'Enclos du Pigeonnier et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Polignac pour la part eaux pluviales,
- créer une extension du réseau unitaire, Le Bourg RD21 et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Bellevue La Montagne pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de chaque commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Polignac, Impasse de l'Enclos du Pigeonnier :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
12 000,00 €	-	12 000,00 €	6 000,00 €

Bellevue La Montagne, Le Bourg RD21 :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
6 000,00 €	-	6 000,00 €	3 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la



Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours pour chaque commune à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours aux Communes de :
 - **Polignac** en vue de participer au financement de la réhabilitation d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eau pluviale supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 6 000,00 euros HT,
 - **Bellevue La Montagne**, en vue de participer au financement de la création d'une extension d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 000,00 euros HT,
 - APPROUVE les conventions relatives au versement d'un fonds de concours par les communes de Polignac, Bellevue La Montagne à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
 - AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à ces demandes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 294

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : convention spéciale de déversement du Centre d'Imagerie Nucléaire et Centre Hospitalier Emile Roux
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'établir la présente convention spéciale de déversement des eaux résiduaires non domestiques dans le réseau collectif d'assainissement qui définit les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des établissements : Le Centre d'Imagerie Nucléaire (10 boulevard Docteur Chantemesse au Puy-en-Velay) et Le Centre Hospitalier Emile Roux (12 boulevard Docteur Chantemesse au Puy-en-Velay).

Les établissements sont soumis à autorisation de déversement de ses eaux usées non domestiques dans le réseau collectif d'assainissement. Cette autorisation prend la forme :

- d'un arrêté,
- d'une convention spéciale de déversement (pour les établissements et industriels les plus importants).

C'est pourquoi une convention d'une durée de 5 ans est proposée à ces établissements.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- | | |
|------------|--|
| - APPROUVE | les termes de la convention spéciale de déversement passée avec les établissements Centre d'Imagerie Nucléaire et Centre Hospitalier Émile Roux, |
| - AUTORISE | Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention. |

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 295

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Laurent Ferrer Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : convention spéciale de déversement des Tanneries du Puy-en-Velay
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'établir la présente convention spéciale de déversement des eaux résiduaires non domestiques dans le réseau collectif d'assainissement qui définit les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement de l'entreprise Les TANNERIES du Puy-en-Velay (boulevard de la Petite Mer à Chadrac).

L'industriel est soumis à autorisation de déversement de ses eaux usées non domestiques dans le réseau collectif d'assainissement. Cette autorisation prend la forme :

- d'un arrêté,
- d'une convention spéciale de déversement (pour les industriels les plus importants).

Pour le site des TANNERIES du Puy-en-Velay, il s'agit d'un renouvellement de convention spéciale de déversement.

C'est pourquoi une nouvelle convention d'une durée de 5 ans est proposée à cette entreprise.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les termes de la convention spéciale de déversement passée avec Les TANNERIES du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 296

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques

Objet :	Appel à projets Actee Sequoia 3 : approbation du tableau de versement des financements 2024 actualisés
----------------	--

Rapporteur : Patrick NAVARRE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'est engagée dans l'appel à projets (AAP) Sequoia 3 lancé par le programme ACTEE qui vise à accompagner les collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics. Cet appel à manifestation est porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Cet appel à projets apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. ACTEE apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

À la suite de la réponse à l'appel à projets (AAP) « SEQUOIA 3 » lancé le 9 novembre 2021 à destination des bâtiments publics tertiaires des collectivités, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement constitué de la Communauté d'agglomération Puy-en-Velay, de la Communauté Communes des Sucs, de la Commune du Puy-en-Velay, et de la Commune d'Yssingeaux.

À la suite de l'instruction des pièces justificatives définitives, le Conseil communautaire du 12 décembre 2024 a validé l'attribution des sommes suivantes :

Communes	Total HT
Araules	5 300,00 €
Bonneval	125,00 €
Brives-Charensac	97 020,14 €
Communauté de communes des Sucs	11 827,83 €
Chadrac	0,00 €
Chaspinhac	13 602,66 €
Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	67 777,12 €
Coubon	3 395,00 €
Craponne-sur-Arzon	1 496,25 €
Espaly-saint-marcel	20 101,46 €
Lavoute-sur-Loire	900,00 €
Le Monteil	745,05 €
Le Puy-en-Velay	227 845,13 €
Polignac	6 990,00 €
Saint Germain-Laprade	22 418,75 €
Saint-Hostien	18 332,26 €
Solignac-sur-Loire	45 758,00 €
Vals-près-le-Puy	1 953,33 €
Vorey-sur-Arzon	4 750,00 €
Total	550 337,98 €

Lors du suivi administratif et financier nos services ont procédé à un audit des demandes de

Délibération n° DEL_CC2025_296 du 17/12/2025

financement transmises au titre de ce programme.

Cette vérification a mis en évidence une erreur dans la consolidation des montants déclarés, entraînant un trop-versé à hauteur de 25 734,96 € (soit 12 484 € pour la commune de Saint-Germain et 13 250,96 € pour l'agglomération) montant qui a été encaissé par le Service de Gestion Comptable (SGC) du Puy-en-Velay, sur le compte de l'Agglomération.

Aussi, suite à cette vérification, il a été validé l'attribution des sommes actualisées suivantes :

Collectivité	total HT
Araules	5 300,00 €
Bonneval	125,00 €
Brives-Charensac	97 020,14 €
Communauté de commune des Sucs	11 827,83 €
Chadrac	- €
Chaspinhac	13 602,66 €
Communauté d'Agglomération du puy-en-Velay	54 526,16 €
Coubon	3 395,00 €
Craponne-sur-Arzon	1 496,25 €
Espaly-saint-Marcel	20 101,46 €
Lavoute-sur-Loire	900,00 €
Le Monteil	745,05 €
Le Puy-en-Velay	227 845,13 €
Polignac	6 990,00 €
Saint Germain-Laprade	9 934,75 €
Saint Hostien	18 332,25 €
Solignac- sur-Loire	45 758,00 €
Vals-près-le-Puy	1 953,33 €
Vorey-sur-Arzon	4 750,00 €
total	524 603,00 €

Ce trop-versé reçu dans le cadre du programme ACTEE Sequoïa 3, d'un montant de 25 734,96 € sera restitué à la FNCCR par le Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la restitution de la somme de 25 734,96 € à la SASU FNCCR correspondant au trop-versé dans le cadre du programme SEQUOÎA 3.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 297

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
 Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Jean LAPORTA

Objet : Valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec HELLIO ; approbation et signature des avenants de prolongation des conventions de partenariat.

Rapporteur : Patrick NAVARRE

Par délibération n° 18 du 25 septembre 2024, l'Agglomération du Puy-en-Velay a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'entreprise HELLIO lui permettant de valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par ses opérations et travaux d'amélioration énergétique.

La date d'expiration de cette convention a été fixée au 31 décembre 2025 et il a été prévu la possibilité de la reconduire par voie d'avenant.

Il est rappelé que cette convention de partenariat n'est pas exclusive ; l'Agglomération conserve ainsi la possibilité de valoriser ses CEE via d'autres entreprises si elle le souhaite.

La convention prévoit également une possibilité de renégociation régulière du tarif de cession des CEE, en fonction de l'évolution des cours du marché.

Par ailleurs, une convention de partenariat connexe permettant d'étendre les conditions de valorisation des CEE aux communes membres de l'Agglomération a été approuvée par délibération n° DEL_CC2025_066 du 10 avril 2025. Un avenant doit être également passé.

Dans la perspective de l'ouverture de la 6^{ème} période CEE prévue du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, il est proposé de prolonger ces conventions de partenariat avec HELLIO jusqu'au 31 décembre 2030.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la prolongation des conventions de partenariat avec HELLIO pour promouvoir et valoriser les opérations de maîtrise de l'énergie dans le cadre du dispositif des CEE,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants ci-annexés, ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_297-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 298

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Lydie RODDE

Objet :	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne : approbation de l'avenant technique et financier pour l'année 2026
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, en sa qualité d'EPCI à Fiscalité Propre, a pris la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018.

La mise en place d'une nouvelle stratégie de gouvernance GEMA et PI depuis le 1^{er} janvier 2020 sur le territoire de la Collectivité, modifie cette coopération et le rôle de chacun.

Pour une meilleure lisibilité et coordination du portage des actions, de leurs fléchages et financements, il a été autorisé, par délibération du 12 décembre 2024, de signer une convention de coopération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) pour la période 2025-2027.

Cette convention de coopération porte sur la préservation du patrimoine et des espaces naturels sur le territoire de la collectivité, notamment sur la préservation et la restauration des zones humides à l'échelle du périmètre des contrats territoriaux et l'intégration des trames écologiques au sein des zones urbaines autour du Puy en Velay via le Contrat Vert et Bleu « Devès, Mézenc, Gerbier ».

Dans le cadre des actions portées par le CEN en 2026, le plan de financement prévisionnel 2026 est détaillé comme suit :

Action opérationnelle	Montant total projet 2026	Cofinancement	Financement CAPEV
Contrat territorial Loire Montagne	43 485 €	32 685 €	10 800 €
Contrat territorial Loire Affluent Vellaves	54 184,19 €	42 819, 19 €	11 365 €
Contrat territorial Haut-Allier	21 975 €	21 000 €	975 €
Sous total	119 644, 19 €	96 504, 19 €	23 140, 00 €

Le détail annuel des missions du CEN Auvergne pour 2026 est précisé dans l'avenant financier et le tableau financier annexés à la présente délibération .

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 02/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à ou son représentant signer l'avenant financier 2026 d'un montant total de 23 140,00 €, annexé à la présente délibération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget primitif 2026.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Délibération n° DEL_CC2025_298 du 17/12/2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_298-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 299

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet : Zone de Nohac : cession d'une parcelle au profit de la société SABY Charpentes

Rapporteur : Michel BEGON

Implantée depuis de nombreuses années sur le site de la ZAE de Nohac, la société SABY Charpentes souhaite acquérir une partie des parcelles BM 610 et BM 546 pour une surface d'environ 3 510 m² pour étendre son implantation actuelle et permettre son développement.

Cette cession pourrait intervenir au prix de 25 € HT/m² conforme à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale du 28 novembre 2025, soit environ 87 750 € HT, montant et surface définitifs établis après élaboration du plan de bornage à la charge de l'acquéreur.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession d'une partie des parcelles cadastrées BM 546 et BM 610, pour une superficie d'environ 3510 m² au profit de l'entreprise SABY Charpente ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte,
- APPROUVE cette transaction pour un montant d'environ 25 € HT/m² soit 87 750 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, prix conforme à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale du 28 novembre 2025, montant et surface définitifs établis après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 300

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Commune de Craponne-sur-Arzon : cession des locaux des anciens abattoirs au profit des Charpentiers Casadéens
----------------	---

Rapporteur : Michel BEGON

En 2023 La Communauté d'agglomération est devenue propriétaire d'un ensemble de bâtiments et de terrains sur la Commune de Craponne-sur-Arzon regroupant des parcelles de terrains nus et l'ancien site de l'abattoir via un portage de l'EPF.

La même année, la Communauté d'agglomération a cédé à l'entreprise Charpentiers Casadéens les terrains nus pour la création de son nouveau site de production. La Collectivité a conservé le site de l'abattoir attenant à ces parcelles.

Cette société sollicite aujourd'hui l'acquisition de cet ensemble pour étendre son implantation et développer son activité sur le site. Les parcelles concernées sont les suivantes : AY 443 et AY 445 pour une superficie de 7 557 m².

Il est proposé de céder ces fonciers et bâtiments restants au prix total de 105 350 € HT soit 126 420 TTC. Ces montants sont conformes à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale du 28 juillet 2025, cette cession permet également à la collectivité de réaliser une opération financière équilibrée.

Il est prévu de profiter de cette vente pour régulariser la limite avec la voirie communale, les frais de bornage étant pris en charge par la commune de Craponne-sur-Arzon. À la demande du porteur de projet, il est proposé de signer dans un premier temps une promesse de vente.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession des parcelles cadastrées AY 443 et AY 445, pour une superficie de 7557 m² au profit de l'entreprise les Charpentiers Casadéens ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de 105 350 € HT soit 126 420 TTC, frais en sus à la charge de l'acquéreur, prix conforme à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale du 28 juillet 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_300-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 301

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Zone d'activité de Saint-Vincent : cession d'une parcelle au profit de la société Concept Innov
----------------	---

Rapporteur : Michel BEGON

La zone du Cros de Saint-Vincent est actuellement en cours d'extension. Les travaux devraient se terminer début 2026. L'entreprise Concept Innov, spécialisée dans le traitement des façades, a sollicité l'acquisition pour implanter son activité. Cette entreprise solidement ancrée sur la vallée de la Loire compte 6 salariés, il s'agira de son premier projet de construction.

Il est proposé de céder environ 1 710 m² de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée C 1426 au prix de 20 € HT/m², soit un total prévisionnel HT de 34 200 €, surface définitive établie après élaboration du plan de bornage à la charge de l'acquéreur. Cette cession est conforme à l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale du 14 janvier 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée C 1426, pour une superficie d'environ 1 710 m² au profit de la SARL Concept Innov ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte,
- APPROUVE cette transaction pour un montant d'environ 34 200 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, prix conforme à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale du 14 janvier 2025, montant définitif établi après élaboration du plan de bornage à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_301-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 302

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Zone d'activité des Fangeas : cession d'une réserve foncière au profit de l'entreprise Multitransports
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

Implantée depuis plusieurs années sur la ZAE des Fangeas, l'entreprise Multitransports avait négocié lors de l'acquisition de son site d'implantation en 2017 la possibilité de conserver une option d'achat sur 2 fonciers attenants pour pouvoir étendre son activité.

Ces terrains comprennent les parcelles G 1416 et G 1417 pour 7 187 m² et une partie des parcelles G 1435 et G 806 pour environ 5 400 m², soit environ 12 200 m².

Ces surfaces permettront notamment à l'entreprise de développer son pôle entretien des véhicules. Le prix de vente proposé est de 12 € HT /m² soit un total HT de 146 400 €, montant définitif établi après élaboration du plan de bornage à la charge de l'acquéreur.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession des parcelles cadastrées G 1416 et G 1417 et une partie des parcelles cadastrées G 1435 et G 806, pour une superficie totale d'environ 12 200 m² au profit de l'entreprise Multitransports ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte,
- APPROUVE cette transaction pour un montant d'environ 146 400 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, prix supérieur à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale du 29 septembre 2025, montant définitif établi après élaboration du plan de bornage à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_302-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 303

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Concession Zone d'Activité de Bleu à Polignac : garantie d'emprunt
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

En application des articles L1523-1 et L1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément au contrat de concession de la ZAC de Bleu du 8 octobre 2018 en particulier sa partie 3 – article 19, la Société Publique Locale (SPL) du Velay sollicite la Communauté d'agglomération pour une garantie d'emprunt.

Dans le cadre de ce traité de concession et afin de financer les dépenses liées aux études, la Société Publique Locale (SPL) du Velay a consulté plusieurs banques pour un emprunt de 150 000 €.

La proposition de la Banque Populaire pour un emprunt de 150 000 € sur 36 mois au taux fixe de 2,64 % a été retenue par la SPL.

Aujourd'hui, la SPL du Velay sollicite la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % soit 120 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ACCORDE la garantie à la SPL du Velay dans les conditions définies ci-après :

Article 1er : la Communauté d'agglomération accorde sa garantie à hauteur de 80 % soit 120 000 €, pour un emprunt d'un montant total de 150 000 € que la SPL contracte auprès de la Banque Populaire. Ce prêt est destiné à financer la concession d'aménagement pour l'extension de la ZA de Bleu à Polignac,

Article 2nd : les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 150 000 €
- Durée totale du prêt : 36 mois
- Conditions financières : taux fixe 2,64%
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 150 €
- Mode d'amortissement du capital : échéance constante
- Garanties : Communauté d'agglomération à hauteur de 80% du prêt soit 120 000 €
- Coût du crédit : 6 662,60 €,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette garantie.

VOTE :	UNANIMITÉ
---------------	------------------

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_303-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 304

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Arboretum de Charvols : demande de subvention
----------------	---

Rapporteur : Philippe MEYZONET

Suite aux acquisitions foncières actées par délibérations des Conseils communautaires du 12 décembre 2024 et du 6 mars 2025, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est désormais propriétaire de plusieurs parcelles forestières situées à proximité immédiate de l'arboretum communautaire et cadastrées AN 166, AM 19, AM 20, AM 21, AM 22, AN 146, AN 148 et AN 136.

Afin de valoriser ces terrains et de renforcer l'intérêt scientifique de l'arboretum, un groupe de travail a été constitué. Il associe les chercheurs de l'INRAE, l'ONF, le CNPF, le service forestier de la Chambre d'Agriculture ainsi que le Département Santé des Forêts. Ce groupe a recommandé la mise en place de reboisements expérimentaux permettant :

- de tester l'introduction d'essences dites « d'avenir », plus adaptées aux changements climatiques,
- d'élargir les recherches scientifiques déjà en cours sur le site,
- de comparer l'effet versant d'une même plantation avec un panel d'essences identiques.

Dispositif expérimental sur la parcelle AN 166 et les parcelles AM 19/20/21/22

Ces parcelles présentent des expositions différentes mais une altitude comparable, ce qui permet de tester l'influence du versant sur la croissance des plantations.

Le projet s'appuie sur le dispositif départemental d'aide aux essais d'introduction d'essences d'avenir en forêt. Dans ce cadre, il est prévu de reboiser :

- 40 % avec du Douglas, essence déjà reconnue comme productive dans la région,
- 60 % avec des essences d'avenir à expérimenter : Pin de Salzmann, Sapin de Céphalonie et Chêne pubescent.

Ce choix permettra de comparer directement le comportement du Douglas et des essences tests. Le groupe de travail propose donc de mettre en place le même protocole sur les deux versants, afin de pouvoir observer la réaction des mêmes essences face à deux expositions opposées.

Pour aller encore plus loin dans la démarche scientifique, les 40 % de surface plantée en Douglas seront divisés en 5 îlots de provenances différentes, afin d'étudier les variations liées à l'origine génétique de cette essence.

Ce programme concernera la totalité de la parcelle AN 166 (1,45 ha) exposé au nord, et une surface équivalente sur les parcelles AM 19/20/21/22 exposées au sud-est.

Le projet bénéficiera du soutien financier du Département de la Haute-Loire, à hauteur de 12 000 € (deux subventions de 6 000 €).

Extension des placettes

Sur les autres surfaces acquises, la totalité de la parcelle AN 136 (1 700 m²) et 3 100 m² restant des parcelles AM 19/20/21/22, il est proposé de créer de nouvelles placettes de 25 arbres, selon le modèle déjà en place sur le reste de l'arboretum.

Cela permettra d'introduire 19 essences nouvelles retenues par le groupe de travail : le Calocèdre, le Sapin d'Espagne, le Sapin de Bormuller, le Sapin Numidica, le Sapin pectiné de l'Aude, le Pin Taeda, le Pin Brutia, le Pin laricio de Calabre, le Pin Maritime, le Pin d'Alep, l'Erable de Montpellier, l'Erables à sucre, le Chêne de Hongrie, le Chêne vert, le Chêne Tauzin, le Ginkgo Biloba, le Tilleul Argenté et le Frêne Oxyphylle et le Robinier Faux Acacia.

Libre évolution de certaines parcelles

Enfin, pour les parcelles AN 146 et AN 148, déjà couvertes par des peuplements locaux diversifiés, aucun reboisement n'est prévu. Elles seront laissées en libre évolution afin d'observer leur dynamique naturelle.

Le plan de financement

Activités	Dépenses TTC	Recettes TTC
Sondage et étude de sol	2 000 €	
Broyage du sol	10 833,65 €	
Plantation forestière & protection	19 548 €	
Plants forestiers	5 989,51 €	
Plantation des placettes expérimentales	2 335,80 €	
Plants des placettes expérimentales	878,32 €	
2 dégagements	6 612 €	
Terrassement des chemins et allées	20 000 €	
Subvention Département		12 000 €
TOTAL	68 197,28 €	12 000 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de reboisement et d'extension de l'arboretum tel que présenté ci-dessus,
- APPROUVE le projet de financement détaillé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter tous les dispositifs d'accompagnement financier possible en lien avec ces expérimentations et de signer les documents afférents,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tous les actes nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

VOTE : **UNANIMITÉ**

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_304-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 305

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALME, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Jonathan VALLIN-BIDON Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Dérogation au repos dominical des commerces de détail au titre de l'année 2026
----------------	--

Rapporteur : Corinne BRINGER

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Macron » donne la possibilité aux maires de répondre à la demande d'ouverture des commerces, lorsqu'elle génère plus d'activité et plus d'emploi, dans la limite de cinq dimanches, après consultation du Conseil Municipal, et dans la limite de douze dimanches par an après consultation du Conseil de l'Intercommunalité.

Chaque année, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, au titre de sa compétence «politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales», engage une concertation avec les communes de l'unité urbaine du Puy-en-Velay et les communes disposant d'une Grande et Moyenne Surface (GMS) de façon à tendre à une position partagée sur le nombre et la répartition de ces dimanches du Maire.

Suite à cette concertation et après consultation des partenaires économiques, des organisations d'employeurs et des organisations de salariés, il est demandé au Conseil Communautaire de fixer les dérogations au repos dominical pour l'année 2026 pour l'ensemble des commerces de détail, selon une répartition par domaines d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile :

18 janvier
15 mars
14 juin
13 septembre
11 octobre

Commerces de détail alimentaire :

11 janvier
28 juin
29 novembre
6, 13, 20 et 27 décembre

Commerces de détail de jeux et jouets :

15, 22 et 29 novembre
6, 13, 20 et 27 décembre

Autres commerces de détail :

11 janvier
28 juin
29 novembre
6, 13, 20 et 27 décembre

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- FIXE à cinq le nombre de dimanche pour les commerces de détail automobile,
- FIXE à sept le nombre de dimanche pour les commerces de détail de jeux et jouets, de détail alimentaire et les autres commerces de détail,

- PRÉCISE la répartition des dimanches par domaine d'activité comme suit :

Commerces de détail automobile :

18 janvier
15 mars
14 juin
13 septembre
11 octobre

Commerces de détail alimentaire :

11 janvier
28 juin
29 novembre
6, 13, 20 et 27 décembre

Commerces de détail de jeux et jouets :

15, 22 et 29 novembre
6, 13, 20 et 27 décembre

Autres commerces de détail :

11 janvier
28 juin
29 novembre
6, 13, 20 et 27 décembre

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL CC2025 306

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
96

Date de publication en ligne :
23/12/2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : David DEBET Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Développement Economique et Durable : signature d'une convention cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Haute Loire
----------------	---

Rapporteur : Corinne BRINGER

En lien avec les politiques régionales, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay fait du développement de ses entreprises un facteur d'enrichissement de sa population, d'attractivité de son territoire industriel et tertiaire et de création d'emplois. Le développement économique est sa 1ère compétence obligatoire.

La CCI de Haute-Loire en application des dispositions du Code de Commerce, est un établissement public géré par des chefs d'entreprises, assurant, en sa qualité de corps intermédiaire de l'Etat, une fonction de représentation des intérêts de plus de 12 000 entreprises industrielles, commerciales et de services auprès des pouvoirs publics.

Les partenaires œuvrent de concert depuis plusieurs années de manière informelle.

Elles ont souhaité formaliser cette collaboration au travers d'une convention cadre. Cette convention n'exige pas de contrepartie financière.

Les Partenaires entendent mettre leurs moyens respectifs au service de trois axes et à la réalisation des missions qu'elles ont convenu de mener ensemble.

La convention définit :

- un cadre collaboratif structuré dans le temps,
- une meilleure connaissance réciproque des missions et une organisation de la collaboration,
- l'identification d'actions communes dans les principaux domaines d'intervention.

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention cadre en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente.

<u>VOTE :</u>	<u>UNANIMITÉ</u>
----------------------	-------------------------

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_306-DE



Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025